

1) En Assemblée Générale Ordinaire

73 actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 557 034 actions au nominal de 42 euros sur les 559 735 actions composant le capital social et aux 557 034 actions sont attachées 557 034 voix. Le quorum est de 99,52 %.

Première résolution	Approbation des comptes annuels de l'exercice 2012	Adoptée à l'unanimité
Deuxième résolution	Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2012	Adoptée par 557 032 voix (2 voix ayant voté contre)
Troisième résolution	Affectation du résultat	Adoptée à l'unanimité
Quatrième résolution	Approbation des conventions et engagements réglementés	Adoptée à l'unanimité
Cinquième résolution	Renouvellement du mandat d'un membre du Conseil de Surveillance (Comte de Ribes)	Adoptée à l'unanimité

2) En Assemblée Générale Extraordinaire

73 actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 557 034 actions au nominal de 42 euros sur les 559 735 actions composant le capital social et aux 557 034 actions sont attachées 557 034 voix. Le quorum est de 99,52 %.

Première résolution	Délégation de compétence consentie au Directoire en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires	Adoptée à l'unanimité
Deuxième résolution	Délégation de compétence consentie au Directoire à l'effet de procéder à l'augmentation de capital social par émission d'actions ordinaires à libérer par incorporation de réserves, bénéfices ou primes ou par élévation du nominal	Adoptée à l'unanimité
Troisième résolution	Délégation de pouvoir consentie au Directoire à l'effet de procéder à une augmentation de capital limitée à 10 % du capital visant à rémunérer des apports de titres ou de valeurs mobilières donnant accès au capital	Adoptée à l'unanimité
Quatrième résolution	Délégation de compétence consentie au Directoire à l'effet de procéder à une augmentation de capital par émission d'actions réservées aux salariés avec suppression de droit préférentiel de souscription	Adoptée à l'unanimité
Cinquième résolution	Mise en harmonie des statuts avec les dispositions de la loi n°2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit modifiant l'article L.225-86 du Code de commerce	Adoptée à l'unanimité
Sixième résolution	Pouvoirs pour les formalités	Adoptée à l'unanimité